



# UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

## COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION

**mercredi 28 août 2024**  
**en mode visio**

Présents : Stéphane Ravaille, François Ambolet, Bernard Bodin, Philippe Broix, Ariane Chartier, Françoise Claudel, Françoise David-Sciara, Patrice Desloges, Monique Falleau, Belén Jeanne, Michelle Jégat, Christian Latry, Jean-Louis Lavigne, Yvon Le Gall, Marie-Louise Le Texier, Bernard Liothin,, Céline Ménil, Pascale Paillau, Nicole Petitot, Marie-Denise Riss-Coly, Michelle Vache, François Vellas, Michel Vrinat,  
Excusés : Brigitte Dumortier, Mihaela Jaquin, Claudine Mettaie, Michel Teissèdre, Yann Vaills.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et tout particulièrement aux nouveaux administrateurs.

### **1 Approbation de comptes rendus**

Conseil d'administration du 27/05/2024 :

Contre : 0 abstention : 0 Adopté à l'unanimité  
remerciements à Ariane Chartier

Conseil d'administration du 30 05 2024

Contre : 0 abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024 :

il est demandé un vote pour conformité car c'est la prochaine AG qui valide

Contre : 0 abstention : 0 Adopté à l'unanimité

### **2 Siège de l'ufuta**

Retour du siège à Paris : contact fructueux avec la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ainsi le siège reste à Paris, par conséquent en Ile de France : pas d'obligation que l'AG se tienne à Paris même.

Vote à l'unanimité

### **3 Budget chardons**

Il a été adopté par le CA de l'UTL34. L'UTL a reçu 2500 € pour financer la manifestation ; elle propose de rendre le montant non utilisé. Ce montant n'a pas été intégré dans le budget que présente le trésorier.

Un vote de reversement en recettes pour l'UFUTA est soumis ; la somme sera intégrée aux comptes 2023-2024 avant le 31 Août 2024.

Vote à l'unanimité

Le budget tient compte du reversement.

Intégration de l'UTL de Melun : l'UFUTA compte 25 UTL et 23501 membres

### **4 Modification des statuts**

Le président présente la méthode : dans les propositions faites tout est mis à la discussion par tous ; il s'agit de solliciter l'avis de tous.

Si un accord est dégagé on présente le texte à l'AGE, sinon on prend le temps de discuter. L'examen de cette modification fera également l'objet d'une Journée des dirigeants.

Examen article par article des statuts : Corrections, ajouts, retraits et propositions de modifications

**art 2** rédaction plus souple

**art 4** les sigles sont développés

ajout de : et autres structures aux objectifs similaires

2<sup>e</sup> tiret : remplacer fédération régionale par union

modifier l'ordre commencer par favoriser...puis valoriser les séniors

Le président rappelle que l'UFUTA ne figurait pas dans le travail parlementaire sur les séniors

**art 5**

longue discussion sans accord ; toutefois accord sur le principe de structures régionales

**Art 5.2 cotisation**

- la notion de plafond semble faire l'unanimité : il reste à déterminer le montant maximal ?

- quels critères de répartition adoptés : par classement de taille - petite- moyenne- grande- groupe d'UTLs ? avec tranches dégressives ?

- compte de délégués à taux fixe

Accord pour faire une simulation en tenant compte de la réalité des structures,

**Art5 art 6** sans changements

Travailler sur l'offre que l'on peut proposer ; analyser les raisons dans un groupe de travail

Poursuivre la réflexion

**Art 7** introduction de la qualité de **partenaire associé**

Ajout de partenaire associé avec une cotisation faible sans limitation de durée

L'objectif est une intégration progressive dans l'UFUTA

Il figure sur la carte des UTLs

Le partenaire associé est un premier pas ; il est invité aux AG, il reçoit les publications de l'UFUTA.

Il peut y rester longtemps.

vote de la proposition de création :

**Contre : 1**

**abstention : 0**

**adopté à la majorité des présents**

**Art 9** renvoi au RI

**Art 10** surligné rayé personnes qualifiées 5 max

Contre 0 abstention 0 Pour unanimité

**Art 11-15**

Vote pour les parties rayées OUI à l'unanimité

**Art 16 Art 17**

les conseillers pourraient être membres du bureau au niveau des missions

**Art de 20 à 24** :

vote des précisions apportées : **unanimité**

Olivier Barale présente une carte de France sur laquelle figurent 130 points : en blanc 25 utl dépendant de l'UFUTA ; en bleu 54 rattachées à l'AUPF et 51 autres (indépendantes) en jaune et orange

Union Française des Universités Tous Âges- Siège social : Maison de la Vie Associative & Citoyenne de Paris Centre - 5 rue Perrée- 75003 Paris  
Association loi 1901 : décret 16-08-1901. JO 05-01-1981. N° 5551. Agréée Jeunesse et Sports

Code identification SIRET n° 524 699 063 00029

Il avance que le tarif UFUTA est trop élevé ; le président indique que la modification des statuts est souhaitée pour cette raison.

Actuellement l'UFUTA comprends des partenaires membres à part entière et des partenaire devenus partenaires accrédités.

L'idée est de créer un 3è groupe : partenaire associé. La recherche de nouveaux adhérents est l'objet de la mission de la commission animée par Monique Falleau

Remarque : Sur la carte figure l'UO FC indiquée par un seul point pour Université ouverte de Franche-Comté qui comprend en réalité 9 entités ; même remarque pour l'UTL34.

Il semblerait que l'AUPF indique tous ses sites

Il est demandé aux administrateurs d'indiquer à Olivier toutes les UTL qu'on connait

#### **5. Organisation de l'AGE**

Prévoir date fin novembre ou décembre

Vote prévu avec Balotilo

#### **6. Journée des dirigeants**

Prévue le 01.10. A l'ordre du jour : modification des statuts

#### **7 Information**

La manifestation des Plumes aura lieu à Angers les 19-20 mai 2025 ainsi que l'Assemblée générale 2025